

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
2 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 15<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 octobre 2004, à 15 heures

*Président* : M. Balarezo . . . . . (Pérou)  
*Puis* : Mme Anzorge (Vice-Présidente) . . . . . (Pologne)  
*Puis* : M. Balarezo (Président) . . . . . (Pérou)

**Sommaire**

Point 85 de l'ordre du jour : Développement durable

- a) Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- b) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Convention sur la diversité biologique
- e) Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 85 de l'ordre du jour : Développement durable**  
(A/59/25, Suppl. no 25, A/59/262, A/59/81-E/2004/63, A/59/115 et A/59/158)

- a) **Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable**  
(A/59/270 et A/59/167)
- b) **Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**  
(A/59/173 et A/59/409)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (A/59/228)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (A/59/197)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (A/59/197)
- f) **Convention sur la diversité biologique**  
(A/59/197)
- g) **Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable**

1. Parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Al-Hinzab** (Qatar) dit que les pays en développement qui ont entrepris de vastes efforts pour atteindre les objectifs et les buts du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de Johannesburg) ont besoin d'un appui concret de la part de leurs partenaires dans le développement, en particulier un accroissement de celui que leur accordent les pays d'Afrique.

2. La treizième session de la Commission du développement durable devrait décider d'options politiques et d'actions qui favorisent l'exécution plus avant du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. La Commission devrait éviter de proposer des recommandations ou des cadres politiques qui risquent de nuire à Action 21 ou à ce plan. Les réunions régionales préparatoires de la douzième session ont contribué utilement aux travaux de la Commission. Les processus régionaux devraient être renforcés et

appuyés pour permettre aux pays en développement de participer aux réunions régionales.

3. Le Groupe des 77 et la Chine préconisent une représentation accrue des grands groupes constitués de pays en développement aux réunions à venir de la Commission du développement durable. Ils demandent instamment au Secrétariat et aux partenaires de développement d'apporter l'appui nécessaire à ce sujet. Dans les partenariats, une plus grande participation d'autres acteurs, entre autres du secteur privé, est nécessaire pour empêcher le détournement des ressources destinées au développement. Les partenariats devraient être étendus à des domaines comme la lutte contre la désertification. Ils doivent constituer des compléments et non pas des substituts aux engagements des gouvernements. Le Groupe des 77 et la Chine demandent instamment à leurs partenaires dans le développement d'accroître leurs efforts d'appui aux pays en développement, particulièrement en fournissant des ressources financières nouvelles et supplémentaires, en facilitant les transferts de technologie à des conditions de faveur, non commerciales et préférentielles, et en améliorant l'édification de capacités.

4. Le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg appelle à l'application rapide des décisions concernant la gouvernance internationale dans le domaine de l'environnement. Le Groupe des 77 et la Chine saluent le travail qui est consacré à l'élaboration d'un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et l'édification de capacités sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ce plan nécessitera des ressources additionnelles et de nouveaux mécanismes de financement. Le Groupe des 77 et la Chine oeuvreront en faveur d'un accord concernant ces ressources à la prochaine réunion du Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée qui doit se tenir à Bali (Indonésie) en décembre 2004. Ils invitent instamment leurs partenaires au service du développement à appuyer cette approche.

5. Les ouragans qui ont ravagé récemment certains pays insulaires des Caraïbes illustrent la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Le Groupe des 77 et la Chine attendent avec intérêt la prochaine réunion internationale prévue qui doit se tenir à Maurice pour faire le bilan de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. À cette

réunion, la communauté internationale devrait s'engager, à un haut niveau, à remplir ses engagements d'aider ces pays à se développer durablement. Les catastrophes naturelles qui ont frappé différentes parties du monde appellent aussi une riposte globale de la communauté internationale. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit se tenir à Kobe (Japon) débouchera sur des accords qui aideront les pays en développement à réagir aux destructions provoquées par les catastrophes naturelles.

6. Le Groupe des 77 et la Chine renouvellent l'appel lancé par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour que les pays de l'annexe I agissent d'urgence afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ils saluent les décisions prises à la neuvième Conférence des parties concernant le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds des pays les moins avancés, et ils attendent avec intérêt que ces fonds commencent à fonctionner. L'application complète de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification demeure un objectif important du Groupe des 77 et de la Chine. Ils espèrent que le mémorandum d'accord entre la Convention et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sera prochainement arrêté.

7. Le Groupe des 77 et la Chine contribueront aussi aux débats dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique pour que soit élaboré un régime international, attendu depuis longtemps, qui réglera l'accès et le partage des avantages. La communauté internationale devrait aussi prendre d'urgence des mesures qui lui permettront d'atteindre les buts définis à Johannesburg en vue d'un ralentissement appréciable de la perte de biodiversité, au plus tard en 2010. L'adoption, par la Conférence des parties, d'un cadre pour la surveillance des résultats par rapport à ces buts est un motif de satisfaction. L'application du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques suppose l'édification de capacités et la fourniture d'un appui technique aux pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine attendent avec impatience que soient appliqués les résultats de la première Réunion des Parties au Protocole, qui s'est tenue en Malaisie plus tôt en 2004.

8. Parlant au nom de l'Union européenne, y compris les pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et

Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association et des pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), **M. Boon von Ochssee** (Pays-Bas) dit que la douzième session de la Commission du développement durable a été un grand succès. La Commission a mis clairement en évidence les freins et obstacles principaux qui doivent être dépassés dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, et elle a examiné les résultats obtenus au sujet de questions interdisciplinaires. Le succès de la treizième session dépendra de la volonté des pays de surmonter ces obstacles et ces difficultés. L'Union européenne croit fermement en des engagements qui seraient pris par le biais du système international. Une participation active des organismes des Nations Unies au cours de l'année où les orientations sont décidées est aussi importante. À sa treizième session, la Commission devra aussi préciser le rôle important des partenariats de type II et formuler des décisions et recommandations, à titre d'apport de fond pour les préparatifs de cet événement majeur en septembre 2005.

9. L'Union européenne s'inquiète sérieusement des conséquences régionales et mondiales des changements climatiques induits par les activités humaines. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat va probablement montrer que les nouvelles incertitudes concernant le système climatique ont été encore réduites. Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un travail considérable a été consacré à la mise en place des principaux fondements de l'action contre les changements climatiques dans le cadre des Nations Unies et ont abouti principalement au Protocole de Kyoto et aux Accords de Marrakech. L'Union européenne salue les faits nouveaux survenus en Russie concernant la ratification du Protocole de Kyoto. L'entrée en vigueur et l'application rapide du Protocole de Kyoto figurent au premier rang des priorités de l'Union européenne qui est déterminée à obtenir des résultats dans ses propres politiques concernant les changements climatiques.

10. L'Union européenne considère que l'atténuation des effets demeure la clef de voûte des politiques actuelles et futures concernant les changements climatiques. Elle a pris des mesures pour atteindre

l'objectif de Kyoto pour la première période d'engagement et pour respecter les obligations qu'elle a contractées en vertu de la Convention. Elle espère que tous les pays développés prendront les mesures nécessaires pour remplir les engagements de Kyoto. En ce qui concerne les pays en développement, le niveau de leurs émissions dépendra beaucoup de la voie qu'ils choisissent pour se développer. Il y a largement matière à profiter des synergies entre les politiques de développement et les politiques climatiques. En plus des mesures d'atténuation, l'adaptation continuera d'être importante car on ne pourra pas empêcher l'impact des changements climatiques. L'Union européenne appuie activement les pays en développement dans leurs efforts de lutte contre les effets nocifs de ces changements et elle demande instamment aux autres pays développés de faire de même.

11. À partir de 2012, il faudrait que la poursuite de l'action suive le principe de responsabilités communes mais différenciées et tienne compte des différences de moyens des pays. Il faut que les réductions d'émissions par les pays développés soient supérieures à celles qui ont été inscrites dans le Protocole de Kyoto et qu'un processus permette la conduite d'un dialogue officiel. L'Union européenne compte bien qu'un dialogue aura lieu très tôt pour préparer des négociations concernant un cadre multilatéral reposant sur la Convention et le Protocole de Kyoto. Ces préparatifs doivent s'achever avant le début de la première période d'engagement en 2008.

12. L'Union européenne réaffirme son engagement d'accroître sensiblement la part globale des énergies renouvelables dans l'offre totale d'énergie et elle se félicite des résultats de la Conférence internationale sur les énergies renouvelables qui s'est tenue à Bonn en juin 2004. Le Programme international d'action adopté à la Conférence confirme cette volonté. L'Union européenne poursuit ses travaux concernant une initiative de l'énergie pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable afin de faciliter l'accès, particulièrement des pauvres, à l'énergie. La Conférence mondiale sur l'énergie et le développement se tiendra aux Pays-Bas en décembre 2004. Son objectif global est l'adoption par les pays en développement de politiques des énergies durables sur la base du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg.

13. Le bilan de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui sera fait au début

de 2005, insistera sur l'Afrique. L'analyse prévue des causes profondes de la désertification, ainsi que des approches, politiques et activités sera importante; néanmoins, il n'est pas possible de lutter contre la désertification et la pauvreté uniquement par l'analyse technique et l'élaboration de politiques. Il est absolument nécessaire de réformer le fonctionnement de la Convention et de ses organes subsidiaires pour qu'elle continue d'offrir les moyens de s'attaquer aux problèmes de la désertification.

14. L'Union européenne est alarmée par la vitesse à laquelle la biodiversité se réduit au niveau mondial et elle salue les résultats de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Conférence sur la diversité biologique, qui a insisté pour que l'on atteigne l'objectif d'une réduction significative de la perte de biodiversité au plus tard en 2010 et a exhorté tous les pays à ne pas s'arrêter à la formulation de politiques et de les appliquer. L'Union européenne accueille favorablement le programme de travail concernant les zones protégées ainsi que l'accord sur une série d'indicateurs de la biodiversité qui seront essayés, définis ou élaborés pour mesurer les résultats par rapport à l'objectif de 2010.

15. Les travaux de renforcement de la gouvernance internationale en matière d'environnement devraient s'inscrire dans le prolongement des structures existantes, particulièrement le PNUE. Des résultats ont heureusement été obtenus dans le sens de l'application complète du train de réformes adopté à Carthagène en 2002 et réaffirmé au Sommet mondial pour le développement durable. Ce renforcement pourrait aussi conduire à la transformation du PNUE en une institution spécialisée des Nations Unies. L'Union européenne accueille donc avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la question de la composition universelle du Conseil d'administration du PNUE (A/59/262). Ce caractère universel devrait aller de pair avec la création d'un mécanisme efficace de gestion, d'un conseil d'administration par exemple. L'Union européenne reconnaît les résultats obtenus au sujet du Plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et l'édification de capacités. Ce plan devrait s'inscrire dans un cadre à l'échelle du système mais, lui-même, concerner davantage le rôle du PNUE en tant que principale instance dans le domaine de l'environnement.

16. L'Union européenne attend avec intérêt la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en

oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui doit se tenir à Maurice en janvier 2005. Cette réunion sera beaucoup plus que l'occasion d'un bilan décennal de programme d'action; elle devra aussi examiner les défis nouveaux que ces États doivent relever, y compris ceux qu'imposent la mondialisation, le VIH/sida, la migration et le terrorisme. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit avoir lieu au Japon en janvier 2005 et offrir une occasion précieuse de relancer les débats sur tous les aspects de la prévention des catastrophes, devrait tenir compte des résultats de la dixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

17. Les villes étant des moteurs de croissance, le Forum urbain mondial, qui s'est tenu à Barcelone il y a peu, a constitué un événement important. Les villes consommeront de plus en plus massivement les ressources naturelles et créeront donc d'énormes pressions sur les écosystèmes, aussi bien à proximité que dans le monde entier. Les politiques qu'appelle cette évolution exigeront une volonté politique solide, faute de quoi les centres urbains connaîtront l'appauvrissement et la pollution au lieu de la croissance. En raison de cette urgence, l'Union européenne prévoit de publier, au début de 2005, un document sur le thème du développement urbain durable.

18. L'Union européenne note que le Conseil d'administration d'ONU-Habitat se réunira au même moment que la Commission du développement durable. Il faut trouver un moyen pour que les décisions du Conseil soient présentées à la Commission pendant sa session. L'Union européenne adhère au programme de travail pour le développement durable et continuera d'oeuvrer en faveur d'un résultat orienté vers l'application des résultats de la treizième session de la Commission du développement durable.

19. Parlant au nom des membres de l'Alliance des petits États insulaires, **M. Sopoaga** (Tuvalu) dit que ces membres tiennent à souligner qu'il y a urgence à atteindre tous les objectifs des trois Conventions de Rio sur l'état de l'environnement, qui sont fondamentaux pour la survie des peuples du monde, particulièrement ceux des petits États insulaires, vulnérables et de faible altitude. La Commission devrait examiner de près les rapports concernant les trois conventions. M. Sopoaga remercie le Secrétaire

général du rapport qu'il a présenté sur une approche intégrée à la gestion de la zone de la mer des Caraïbes (A/59/173). À ce sujet, il appelle la communauté internationale à participer plus activement à l'application de la résolution de l'Assemblée générale 57/261.

20. Il semble que la Réunion de Maurice concernant le Programme d'action de la Barbade donnera lieu à l'établissement d'une stratégie pour l'application plus avant du programme. Beaucoup de résultats ont été obtenus, mais des questions épineuses doivent encore être résolues, entre autres au sujet des changements climatiques. M. Sopoaga encourage les délégations intéressées à poursuivre des entretiens officieux. Les membres de l'Alliance sont prêts à examiner les questions pendantes au cours de consultations officieuses avec leurs partenaires. Ils estiment nécessaires de consacrer deux journées à de telles consultations avant le début de la Réunion internationale. Les informations concernant le développement durable circulent mieux et la Réunion internationale est précédée de préparatifs satisfaisants, qui ont été facilités par le Groupe des petits États insulaires en développement et le Réseau informatique des petits États insulaires en développement. L'Alliance relève malheureusement qu'une grande partie du personnel du Groupe n'est pas employé dans le cadre d'un contrat normal, mais est rémunéré au moyen de contributions volontaires de donateurs. Le Groupe devrait être renforcé car c'est lui qui reste le plus compétent pour centraliser les activités et, dans le système des Nations Unies, assurer le suivi et la vérification de l'application du Programme d'action de la Barbade après la Réunion de Maurice. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement jouera aussi un rôle essentiel à ce sujet.

21. Les membres de l'Alliance tiennent à remercier la communauté internationale d'avoir apporté des contributions généreuses au Fonds de contributions volontaires, ce qui garantira la participation pleine et effective des petits États insulaires en développement à la Réunion internationale de Maurice. Ils espèrent que les annonces de contributions seront suivies d'effet le plus tôt possible. Ils demandent aussi au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la participation des délégués des États qui doivent recevoir un financement du Fonds de contributions

volontaires en temps utile. M. Sopoaga invite instamment les États Membres à appuyer pleinement les préparatifs de la Réunion internationale et à s'employer spécialement à être représentés au niveau le plus élevé possible.

22. Prenant note du succès de la douzième session de la Commission du développement durable, **M. Zhang Yishan** (Chine) dit que la treizième session doit être consacrée à des questions spécifiques et des mesures politiques qui favorisent effectivement les objectifs concernés.

23. Il faut suivre le principe de responsabilités communes mais différenciées pour les pays, selon qu'ils sont développés ou en développement, qui est énoncé dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. La Chine, qui a ratifié le Protocole de Kyoto en 2002, espère que les mesures prises par le Gouvernement russe pour déclencher le processus de ratification contribueront à l'entrée en vigueur et l'application prochaines du Protocole. Le Gouvernement chinois n'a ménagé aucun effort pour réagir effectivement aux changements climatiques et améliorer l'environnement alors même qu'il poursuivait le développement économique du pays, et il continuera de le faire. La Chine est prête à oeuvrer avec le reste de la communauté internationale pour appuyer le Protocole de Kyoto et elle recherchera, face aux changements climatiques, d'autres solutions qui tiennent compte de sa situation tout en mobilisant l'enthousiasme de tous les pays.

24. La Convention sur la lutte contre la désertification n'a pas été pleinement appliquée, principalement par manque de moyens financiers. Les pays développés devraient remplir rapidement leurs promesses de contributions pour accroître les ressources financières et permettre l'application de la Convention. La délégation chinoise apprécie le travail accompli par le secrétariat de la Convention et espère resserrer encore ses communications et sa coopération avec le FEM, accroître les ressources financières disponibles pour la Convention et renforcer ses activités de prévention et de contrôle.

25. Le Gouvernement chinois attache une grande importance à la protection de la biodiversité. En sa qualité de partie, dès le premier jour, à la Convention sur la diversité biologique, la Chine a participé activement aux efforts internationaux dans ce domaine

et elle continuera de le faire. La prévention des catastrophes est aussi importante et la délégation chinoise espère que la communauté internationale et particulièrement les pays développés accroîtront leur assistance matérielle et technologique pour aider les pays en développement à se relever des catastrophes naturelles et à développer leurs moyens de prévention, de préparation et d'atténuation des conséquences. M. Zhang Yishan espère que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui doit se tenir à Kobe en 2005 servira des objectifs et des programmes spécifiques.

26. Malgré des résultats dans l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, beaucoup reste à faire. La délégation chinoise espère que la réunion internationale prévue à Maurice en 2005 sera orientée vers l'action. Elle devra identifier les obstacles à la mise en oeuvre du Programme d'action et chercher des solutions spécifiques qui favorisent le développement durable de ces États.

27. **M. Chulkov** (Fédération de Russie) dit qu'il faut suivre les principes du développement durable pour préserver l'habitat humain et atteindre les buts de développement général. Des résultats ont été obtenus dans l'application d'Action 21 et des décisions du Sommet de Johannesburg. Le Conseil économique et social est maintenant chargé d'une plus grande part de la coordination et de l'intégration des différentes activités de développement durable dans les lignes d'orientation et les programmes de l'ONU. Les organismes des Nations Unies ont renforcé la coordination de l'assistance fournie aux pays pour qu'ils appliquent le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et se rapprochent des Objectifs du Millénaire pour le développement, et le Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination participe de plus en plus au processus.

28. La délégation russe est satisfaite des résultats de la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement, en particulier l'initiative de Jeju concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains, ainsi que les décisions sur la gouvernance internationale en matière d'environnement, y compris le plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et l'édification de capacités.

29. La Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et l'Année internationale des déserts et de la désertification en 2006 pourraient aussi faire progresser l'application d'Action 21. La Réunion internationale de Maurice chargée d'examiner l'application du Programme d'action de la Barbade devrait stimuler et renforcer les éléments de base pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

30. Le Gouvernement russe est partie à des conventions adoptées face aux menaces que constituent, par exemple, les changements climatiques, la désertification et la perte de biodiversité et il joint ses efforts à ceux qui sont déployés par les autres pays pour préserver le climat mondial. Une vaste coopération est nécessaire pour réduire les effets nocifs des activités humaines sur le climat. Malgré le récent regain d'attention pour le Protocole de Kyoto, il ne faut pas négliger l'importance de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. M. Chukotka annonce avec satisfaction que son gouvernement a décidé de soumettre le Protocole au Parlement pour ratification, après un examen attentif de son importance pour la coopération internationale concernant les questions climatiques.

31. Les fonds et programmes des Nations Unies doivent étendre à la désertification leurs stratégies d'application de la Convention sur la lutte contre la désertification. La dimension régionale de la Convention et du programme régional de coopération pour les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est doit être examinée à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention.

32. La délégation russe accueille favorablement les décisions qui ont été adoptées à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique au sujet de programmes de travail thématiques et intersectoriels. Il faut renforcer l'interaction entre la Conférence et d'autres institutions et instruments, ainsi que la coordination dans des domaines tels que la gestion des forêts, l'accès aux forêts ou le partage des avantages.

33. Le Gouvernement russe attache une grande importance aux efforts internationaux visant l'application de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes nationales, il est favorable

au renforcement de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes et il participe activement aux préparatifs de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit se tenir au Japon. À titre de contribution en nature, il prendra à sa charge le voyage aller retour de toutes les délégations intéressées de la Communauté d'États indépendants et des pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale. Enfin, sa délégation appuie le travail accompli par le PNUE et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sujet de la prévention des catastrophes et des secours d'urgence en particulier.

34. **M. Lahiri** (Inde) dit que les pays en développement doivent apporter des solutions à la dégradation de l'environnement et à la pauvreté, ainsi qu'à leurs incidences sur la croissance économique. Action 21 et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg reflètent le consensus international selon lequel l'élimination de la pauvreté est nécessaire pour le développement durable. Sans ressources financières nouvelles et supplémentaires, assorties de conditions de faveur non commerciales, les pays en développement ne pourront pas se développer durablement ni atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. La délégation indienne est satisfaite de ce que la Commission du développement durable ait adopté de nouvelles méthodes de travail et elle demande instamment à la communauté internationale de fournir les moyens d'application nécessaires aux pays en développement à la treizième session de la Commission. Les mesures prises pour renforcer la coopération interinstitutions sont louables. Le travail interinstitutions concernant le développement durable doit respecter les ordres de priorité issus des processus intergouvernementaux. La Réunion internationale chargée de faire le bilan de l'application du Programme de la Barbade en janvier 2005 devrait conduire à un renforcement de l'appui accordé à ce programme.

35. Le principe de responsabilités communes mais différenciées doit être suivi au sujet des problèmes posés, par exemple, par les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la perte de biodiversité. Pour les pays en développement, un régime international qui favorise l'accès et le partage des avantages est particulièrement important. La délégation indienne accueille donc avec satisfaction les décisions prises au Sommet de Johannesburg et à la

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique pour négocier un tel régime.

36. L'accent mis sur la dégradation des sols, la désertification et le déboisement en tant que domaines qui doivent être financés par le FEM est important. Néanmoins, il faudra davantage de ressources pour remplir les engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable. Le Gouvernement indien appelle les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Protocole de Kyoto et juge satisfaisant les résultats de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention. Enfin, M. Lahiri dit que les questions relatives à la gouvernance internationale concernant l'environnement doivent être examinées dans le contexte du développement durable. Le Gouvernement indien se félicite donc des efforts actuels d'établissement d'une stratégie intergouvernementale pour l'application des décisions de la Réunion de Carthagène sur le transfert de techniques écologiquement rationnelles, la coopération et l'édification de capacités.

37. Parlant au nom du Groupe africain, **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que la douzième session de la Commission du développement durable a révélé certains des obstacles auxquels se heurtent les pays d'Afrique pour mettre en oeuvre le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg ainsi que la détermination de tous les pays d'éliminer la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faudrait davantage de capacités scientifiques et techniques ainsi que d'investissements pour l'eau, l'assainissement et les établissements humains. L'Afrique doit absolument disposer des moyens d'application, comme l'ont reconnu les sommets internationaux de Monterrey et de Johannesburg, pour atteindre leurs buts de développement. La Commission a aussi souligné que la communauté internationale devait accroître son appui au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

38. Des résultats ont été obtenus par rapport à l'objectif d'une gestion intégrée des ressources en eau au plus tard en 2005, mais les pays en développement, particulièrement en Afrique, ne pourront pas l'atteindre sans un appui international accru. Il faudra des plans de gestion et d'utilisation effective de l'eau si l'on veut, comme prévu, réduire de moitié le nombre des êtres humains qui n'ont pas accès à de l'eau potable sûre.

39. L'application de la Convention sur la lutte contre la désertification figure au premier rang des priorités du Groupe africain car nombre de ses membres en souffrent. La désertification aggrave la pauvreté en réduisant les terres productives ainsi que les récoltes. Le Gouvernement sud-africain demande donc instamment à la Conférence des Parties à la Convention et au Conseil du FEM de donner une forme définitive à leur mémorandum d'accord et à leurs partenaires dans le développement d'accroître leur appui financier à la Convention. La biodiversité est très riche en Afrique, qui regroupe cinq zones écologiquement riches. La préservation et l'utilisation durable de la biodiversité contribueront à éliminer la pauvreté. Des négociations sur le régime international d'accès et de partage des avantages doivent donc être achevées dès que possible par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et s'imposer aux parties contractantes. Le Groupe africain accueille avec satisfaction le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques à la Convention sur la diversité biologique ainsi que les décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, particulièrement celles qui concernent le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés.

40. L'Afrique est le seul continent où le nombre de catastrophes naturelles connues a augmenté depuis une dizaine d'années. Les risques hydrométéorologiques y sont permanents, de même que les invasions de nuisibles. Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest sont envahis par les criquets, si bien que la nourriture va y manquer. Les recommandations adoptées à la consultation régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophes à Johannesburg, en juin 2004, devraient être prises en compte à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui doit se tenir au Japon en 2005. À sa réunion à Bali, en décembre 2005, le Groupe de travail intergouvernemental de haut niveau à participation non limitée sur un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et l'édification de capacités doit s'entendre pour qu'un tel plan, qui sera un élément important de la gouvernance internationale en matière d'environnement, puisse être adopté à la prochaine réunion du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement.



41. **M. Ali** (Bangladesh) dit que concilier développement et environnement est une gageure pour les pays dont les ressources sont limitées. Sans croissance, il faut le dire, le développement durable reste hors d'atteinte. Il ne peut pas y avoir de développement durable tant que la pauvreté reste endémique. Si cette pauvreté n'est pas mise en échec dans les campagnes, celle des villes continuera de s'aggraver, empêchant d'améliorer l'assainissement, l'accès à de l'eau potable sûre et les établissements humains.

42. Une libéralisation contrôlée du commerce pourrait ouvrir de nouvelles possibilités aux exportations des pays en développement, mais des normes environnementales appliquées arbitrairement risquent de gêner les échanges commerciaux. Les instruments commerciaux ne doivent donc pas d'abord servir à régler les problèmes écologiques. Le système commercial multilatéral a un profond impact sur les pays en développement et Action 21. La protection des nouvelles variétés végétales prévue par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pourrait conduire à planter trop de certaines variétés et à réduire la biodiversité, ce qui serait contraire à la Convention sur la diversité biologique.

43. La science et la technologie peuvent être des moyens puissants de lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement bangladais a réclamé le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, à des prix modiques, au profit de pays en développement. Or, les progrès dans ce sens ont été faibles, voire nuls. La communauté internationale doit aussi faire en sorte que le Fonds pour les pays les moins avancés fonctionne réellement.

44. Le système financier international et le développement durable sont étroitement reliés, et les crises financières de la fin des années 90 ont montré qu'il fallait appliquer une stratégie qui garantisse stabilité et croissance. Tout système qui donne aux créanciers l'avantage sur leurs débiteurs ou accorde une position dominante aux spéculateurs sur les devises provoquera des souffrances. Si les injustices du système financier ne sont pas corrigées et que l'architecture financière internationale n'est pas modifiée, le développement durable restera un vain mot.

45. Le Bangladesh est extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles. Les inondations et les cyclones sont de plus en plus fréquents. Le réchauffement mondial et le relèvement consécutif du niveau de la mer auront des conséquences catastrophiques pour le pays. Il faut absolument agir de manière coordonnée au niveau international pour prévenir les catastrophes naturelles et s'y adapter, et la coopération régionale donne de bons résultats dans bien des cas.

46. M. Ali conclut en disant que son gouvernement est favorable à un développement qui ne détruise ni n'affaiblisse les bases écologiques, économiques et sociales dont son pays dépend. La Commission du développement durable à un rôle essentiel à jouer pour susciter un consensus concernant les mesures à prendre en vue d'un tel développement.

47. **M. Toscano** (Suisse) dit que, pour lutter contre la pauvreté, il faut absolument de l'eau de bonne qualité. Le but d'une gestion intégrée des ressources en eau ainsi que des plans d'utilisation efficace de l'eau pour 2005, qui a été défini au Sommet de Johannesburg, doit figurer au premier rang des priorités de tous les pays, et une approche écosystémique s'impose. Le Gouvernement suisse attache une importance particulière au suivi systématique des différentes activités qui concernent l'eau. Il est temps d'envisager une structure de gouvernance de l'eau à l'ONU. Il serait bon que la Commission du développement durable détermine la forme d'un tel système qui pourrait être accepté par toutes les parties intéressées et permettrait un suivi.

48. Le programme de travail sur les zones protégées qui a été adopté à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique nécessite une action spécifique et des ressources suffisantes aux niveaux national et international. Le Gouvernement suisse accueille favorablement la décision prise par cette conférence d'entamer des négociations sur un régime international qui améliorerait l'accès et le partage des avantages et il continue à oeuvrer en vue d'un régime effectif qui tienne dûment compte à la fois de intérêts des pays fournisseurs de ressources génétiques, principalement des pays du Sud, et de ceux des pays qui les utilisent. Il engage les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques. La biodiversité dépend aussi des politiques sectorielles, agricoles et commerciales. La communauté internationale doit renforcer la cohérence

et la coordination entre la Convention sur la diversité biologique et d'autres textes multilatéraux comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Des travaux dans ce sens sont déjà en cours au sujet de projets de piégeage du carbone au sens du Protocole de Kyoto.

49. La coopération internationale et la participation de tous les pays sont nécessaires pour lutter contre le danger que représentent les changements climatiques. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto sont de nature à renforcer cette coopération. Le Gouvernement suisse invite donc tous les pays industrialisés qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole de Kyoto et il félicite le Gouvernement russe de le soumettre au Parlement pour ratification. La Suisse, quant à elle, s'est dotée d'une législation qui prévoit une réduction de 10 % des émissions d'oxyde de carbone entre 1990 et 2010. Les pays en développement doivent participer de manière plus effective et juste à l'application de la Convention-cadre sur les changements climatiques, particulièrement pour servir son principal objectif qui est la réduction des gaz à effet de serre, de sorte qu'ils ne dépassent pas un seuil de sécurité, puisque les pays en développement en émettront autant que les pays industrialisés au plus tard en 2015. Enfin, le Gouvernement suisse réclamera un programme de travail sur l'adaptation à la dixième session de la Conférence des Parties.

50. Le financement de la Convention sur la lutte contre la désertification par le FEM en 2003 est un motif de satisfaction pour la délégation suisse. Toutefois, les gouvernements et les populations rurales qui luttent contre la dégradation des sols et s'emploient à améliorer la gestion des sols et de l'eau ont déjà obtenu des résultats, en partenariat avec l'ONU et d'autres organismes, bien avant l'établissement de la Convention. Le Gouvernement suisse est donc heureux d'appuyer une étude qui est actuellement faite par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, qui mettra en relief les efforts novateurs qui sont faits par les collectivités rurales touchées par la désertification.

51. M. Toscano conclut en rappelant que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes sera une occasion exceptionnelle de faire mieux comprendre l'importance des stratégies d'atténuation à tous les niveaux. Son gouvernement continuera à contribuer à renforcer les capacités locales

et nationales. Il reconnaît aussi le mérite d'une approche intégrée à la prévention du risque et poursuivra des partenariats novateurs dans ce sens avec des institutions financières internationales et régionales ainsi qu'avec le secteur privé.

52. **M. Hannesson** (Islande) dit que dans le cadre du programme concernant l'eau, l'assainissement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Islande, l'Australie et le Bangladesh mettent au point actuellement des outils et des méthodes pour répondre aux besoins en eau des collectivités ou des petites villes. L'Islande s'est intéressée principalement à l'établissement de plans de sécurité dans le domaine de l'eau pour les villes ou les collectivités de petite taille, sur la base des analyses des risques aux points critiques. Des essais préliminaires sont faits dans quatre usines qui distribuent l'eau à des collectivités de 144 à 1 500 habitants.

53. Bien que l'Islande, l'Australie et le Bangladesh soient situés dans trois zones climatiques extrêmes dans des régions très différentes du monde, tous trois se sont donné des objectifs apparentés consistant à doter leurs collectivités de moyens accrus de s'assurer un approvisionnement en eau et de gérer celle-ci. Une première réunion aura lieu en Islande en janvier 2005; financée par le Gouvernement islandais, qui l'organisera en coopération avec l'OMS, elle fera le bilan des outils actuellement mis au point par les trois pays et dressera des plans pour les essais sur le terrain dans des pays en développement choisis. Les participants auront l'expérience de la gestion de l'approvisionnement collectif en eau dans des pays développés et des pays en développement. Plusieurs pays en développement, dont un certain nombre de petits États insulaires de la région du Pacifique, ont manifesté de l'intérêt pour les approches du type de celles qui sont actuellement mises au point par l'Islande, l'Australie et le Bangladesh et qui, selon l'OMS, pourraient être utiles à beaucoup d'États Membres qui veulent développer leur approvisionnement en eau et la gestion de l'eau dans les collectivités de petite taille. À partir de la surveillance, de l'évaluation et du suivi, ces systèmes pourraient progressivement fournir des données pour des applications à grande échelle dans des contextes géographiques et sociaux divers. La délégation islandaise espère que cette initiative représentera un apport concret dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement et de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau,

source de vie » qui doit bientôt commencer (2005-2015).

54. **Mme Mammadova** (Azerbaïdjan) dit que l'utilisation rentable des ressources en eau et la prévention de la pollution représentent l'une des tâches les plus ardues de son gouvernement, qui estime que les questions liées à l'eau doivent être traitées en même temps que l'assainissement. Cette utilisation est d'autant plus compliquée que 70 % des eaux de surface de l'Azerbaïdjan, y compris des réserves en eau potable, proviennent d'autres pays. L'Azerbaïdjan reconnaît donc qu'il est nécessaire de prévenir la pollution des bassins versants et de réduire la pollution transfrontière. Ce n'est pas parce que des pays voisins dépendent des mêmes ressources en eau qu'on peut compter qu'ils coopèrent dans des régions où il est déjà difficile de dialoguer autrement. À ce sujet, seul le strict respect des normes et des principes du droit international, particulièrement la ratification et l'application de la Convention de Helsinki de 1992 par les États riverains du Kura, pourra améliorer les perspectives de dialogue au niveau intergouvernemental.

55. Notant que les pays en développement sont gravement touchés par les catastrophes naturelles parce qu'ils manquent de moyens techniques et technologiques adéquats, Mme Mammadova dit que son gouvernement fait une évaluation et une cartographie des risques à l'échelle nationale afin de prendre en compte les risques dus aux catastrophes naturelles dans ses politiques nationales et ses stratégies de développement durable. À ce sujet, l'Azerbaïdjan se félicite de la tenue prochaine d'une conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles ainsi que du lancement, par le PNUD, d'un rapport sur la vulnérabilité mondiale qui renforcera le cadre de coopération pour toutes les parties à l'entreprise de prévention des catastrophes naturelle en Azerbaïdjan. Sa délégation espère aussi que l'indice du risque de catastrophe naturelle du PNUD aidera à mieux connaître les liens entre le développement et le risque de catastrophes naturelles.

56. Tout en reconnaissant les responsabilités qui lui incombent en matière de préservation de la biodiversité, l'Azerbaïdjan n'est pas en mesure de les exercer parce que 20 % de son territoire est occupé par l'Arménie. La communauté internationale devrait permettre aux États dont les territoires sont sous occupation étrangère d'exercer leurs droits souverains

sur leurs ressources biologiques en empêchant l'exploitation et l'appauvrissement illégaux de ces ressources et en tenant les compagnies étrangères redevables de leurs activités contraires au droit.

57. Notant que la Commission du développement durable a un rôle crucial à jouer dans les suites à donner au Sommet de Johannesburg, Mme Mammadova dit que les obstacles à l'application d'Action 21 et du Programme de mise en oeuvre de Johannesburg dans les pays en développement sont interdépendants et dus, entre autres, au manque de financement, aux problèmes d'édification de capacités et à l'endettement. Donc, les problèmes de capacité et de cohérence politique se posent de manière générale, et la treizième session de la Commission devrait trouver des options politiques orientées vers l'action à partir des résultats de l'année considérée et des détails de chaque bilan thématique. Il est essentiel que les options politiques soient considérées d'un point de vue régional et qu'il soit tenu compte des apports des commissions régionales.

58. La délégation azerbaïdjanaise est satisfaite du rôle joué par le CCS pour renforcer les arrangements de collaboration interinstitutions dans les principaux domaines liés à l'eau, à l'assainissement et aux modes de consommation et de production. Elle reconnaît pleinement le rôle du Conseil économique et social et appuie la recommandation de tirer parti de ce que le Conseil pourrait apporter au suivi et à l'application par l'intermédiaire de ses segments de haut niveau, opérationnel et de coordination.

59. Parlant au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), M. Jenie (Indonésie) dit que l'ASEAN favorise une approche régionale à la protection de l'environnement depuis 1972. En outre, à la suite du Sommet Terre de Rio et du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg, les ministres de l'environnement de l'ASEAN ont convenu de placer au premier rang des priorités la coopération dans 10 domaines, dont les questions relatives à l'environnement mondial, les milieux côtier et marin, les ressources en eau douce, l'information et l'éducation dans le domaine de l'environnement, ainsi que la gestion de l'environnement urbain et la gouvernance. L'action est actuellement entreprise dans ces 10 domaines selon la Vision 20/20 de l'ASEAN et de la Communauté socioculturelle de l'ASEAN.

60. Un cadre qui concerne les villes où l'environnement est durablement respecté et qui insiste sur la pureté de l'air, de l'eau et du sol a récemment été adopté et l'ASEAN examine la possibilité de partenariats avec plusieurs institutions, y compris une stratégie pour la gestion intégrée des déchets qui a été définie avec le Centre d'écotechnologie du PNUE. La récente entrée en vigueur d'un accord qu'elle a conclu sur la pollution atmosphérique transfrontière prouve que l'ASEAN est résolue à empêcher d'autres pertes de forêts et faire progresser le programme concernant la pureté de l'air dans les villes. L'adoption d'un plan stratégique à long terme pour la gestion intégrée des ressources en eau complète et renforce l'initiative pour une alimentation des villes en eau pure. Les ministres de l'environnement de l'ASEAN ont récemment fait leur la déclaration de l'ASEAN sur le patrimoine des parc et des réserves. De plus, l'ASEAN s'est employée à préserver la diversité biologique de la région par l'intermédiaire du Centre de la biodiversité en collaboration avec l'Union européenne.

61. Bien que ce soit d'abord aux pays qu'il incombe d'oeuvrer individuellement en vue des Objectifs du Millénaire pour le développement et d'appliquer le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, ils ne peuvent pas le faire sans un partenariat avec les pays développés. Un environnement international propice est absolument nécessaire pour cela. Le cycle d'application de la Commission du développement durable devrait continuer à être prédominant dans le cadre du Programme de mise en oeuvre de Johannesburg. Il importe d'apporter une assistance financière aux pays en développement, de leur transférer des technologies et de les aider à édifier des capacités pour leur permettre de mettre en oeuvre le Plan de Johannesburg. La troisième réunion du Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur le plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et l'édification de capacités, qui doit se tenir à Bali en décembre 2004, devrait dresser un plan concret qui mettrait clairement l'accent sur l'appui technologique et l'édification de capacité au profit des pays en développement. Enfin, afin de renforcer son rôle consistant à favoriser le développement durable dans la région, l'ASEAN a décidé d'établir un fonds pour l'environnement et invite les pays et les organisations partenaires à coopérer étroitement avec elle dans ce sens.

62. Faisant le bilan de l'Année internationale de l'eau douce, **M. Alimov** (Tadjikistan) se félicite de ce que les liens entre l'utilisation de l'eau douce et le développement durable soient davantage perçus dans le monde entier. L'Année internationale a été marquée par des manifestations internationales de premier plan qui ont énormément contribué au travail d'analyse de divers aspects de cette question. Actuellement, celle-ci figure au premier rang des priorités mondiales de coopération internationale, comme l'a prouvé la décision du Secrétaire général de créer un conseil consultatif de l'eau et de l'assainissement.

63. Le Tadjikistan considère que les problèmes de l'eau douce ne peuvent être réglés que par des actions conjointes homogènes, ciblées et durables. Son président a donc proclamé les années 2005-2015 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie ». Pour qu'elle soit couronnée de succès, il faut un programme de mise en oeuvre qui repose sur les buts internationalement convenus concernant l'eau, compte tenu des intérêts de toutes les parties. Une telle approche rationnelle a été suivie à la douzième session de la Commission du développement durable qui a accordé son attention principalement à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains.

64. L'expérience récente du Tadjikistan prouve qu'une utilisation rationnelle des ressources en eau pourrait servir le développement économique et social. Une vaste coopération internationale concernant les ressources en eau pourrait devenir un moteur du développement durable et de l'élimination de la pauvreté dans beaucoup de pays.

65. **Mme Filip** [Observatrice de l'Union interparlementaire (UIP)] dit que, depuis le Sommet de Johannesburg, son organisation a réformé ses organes directeurs et créé trois grandes commissions, dont l'une chargée du développement durable, des finances et du commerce, qui apporte une assistance aux parlements nationaux. Les résolutions que cette commission a récemment adoptées recommandent des mesures que les parlements devraient prendre pour réduire sensiblement le rythme actuel de perte de la biodiversité d'ici à 2010, font des suggestions sur les produits commerciaux et agricoles, et les médicaments contre le VIH/sida, et fournissent aussi aux parlements des lignes d'orientation pratiques pour des textes de loi qui répondent aux besoins de leurs populations.

66. L'Union a aussi contribué au succès d'un forum de parlementaires qui s'est tenu dans le cadre de la Conférence internationale sur les énergies renouvelables en juin 2004, en Allemagne. Dans l'optique du prochain cycle de la Commission du développement durable (2005-2015) consacré à l'énergie et aux questions apparentées, Mme Filip espère que le programme d'orientation adopté par le Forum parlementaire à Bonn aidera les membres de l'UIP à suivre la question de plus près. L'emploi de sources d'énergie renouvelable est aussi déterminant pour la réduction du réchauffement mondial – peut-être le problème le plus grave que pose l'environnement – et, depuis des années, l'UIP invite instamment les parlements à ratifier le Protocole de Kyoto le plus rapidement possible. Elle a envoyé au Parlement russe un message unanime lui demandant de ratifier le Protocole le plus rapidement possible.

67. Dans le domaine capital du commerce et du financement au service du développement, l'UIP et le Parlement européen ont créé une conférence parlementaire consacrée à l'OMC pour aider les négociations sur le commerce intergouvernemental à sortir de l'impasse, tout en rendant cette organisation plus transparente et redevable de ses actes devant les représentants élus du peuple.

68. De plus, les parlements membres de l'UIP ont adopté une résolution globale sur le financement du développement et, au printemps de 2005, ils organiseront un débat important pour étudier des formes novatrices et rechercher un appui politique à leur mise en oeuvre.

69. L'appui au renforcement des principes et des institutions démocratiques dans le monde entier demeure la tâche de l'UIP. Les liens entre la démocratie et le développement durable ont été soulignés dans la déclaration finale du Forum des parlementaires à l'occasion de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue en septembre 2003.

70. Avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'UIP a entrepris une évaluation des besoins commune aux différents parlements à titre de première étape vers un programme quinquennal d'activités visant à développer les capacités dont disposent les parlements pour interpréter et mettre en oeuvre les accords internationaux concernant l'environnement. Ce

partenariat avec l'Institut est un exemple très concret de ce que l'ONU et l'UIP peuvent faire pour accroître les perspectives d'application réelle des engagements internationaux concernant le développement durable.

71. *Mme Anzorge (Pologne), Vice-Présidente, assume la présidence.*

72. **M. Subedi** (Népal) rappelle qu'au Sommet mondial pour le développement durable, les gouvernements ont admis que les pays en développement avaient besoin de ressources financières et technologiques supplémentaires pour appliquer pleinement et effectivement son plan de mise en oeuvre. Saluant le travail que la Commission du développement durable a accompli au cours de son premier cycle et qui concerne l'eau, l'assainissement et les établissements humains, ainsi que son nouveau programme de travail pluriannuel, M. Subedi appelle la communauté internationale à appuyer les efforts que déploient les pays en développement pour édifier et améliorer leurs infrastructures et, par là, fournir de l'eau, un assainissement adéquat et des abris sûrs dans les villes et les campagnes, et aussi atténuer les effets des catastrophes naturelles. Les décisions doivent se prendre aux niveaux mondial, régional et local.

73. Le changement climatique est un phénomène mondial aux conséquences graves pour l'humanité et le Népal est favorable à une coopération mondiale conforme à la Convention-cadre des Nations Unies, pour chercher des ripostes à ses divers effets. Le Népal attache aussi une grande importance à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il appuie aussi la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » 2005-2015 et partage avec les petits États en développement l'espoir que leurs préoccupations seront examinées de près à la réunion internationale, qui doit se tenir à Maurice en janvier 2005, pour faire le bilan décennal du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, prévu à Maurice en janvier 2005.

74. La pauvreté persistante demeure un obstacle aux objectifs de développement durable. Le manque de moyens financiers, le transfert de technologie et l'édification de capacités constituent des défis et des problèmes de taille qui empêchent les pays en développement, particulièrement les moins avancés d'entre eux, d'atteindre les buts et objectifs qui ont été définis au niveau international. Le Népal demande

instamment à la communauté internationale, particulièrement aux pays développés et aux institutions financières internationales, de remplir leurs engagements. Les trois principales questions que sont la réduction de la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'intégration sociale doivent recevoir une attention particulière; les inclure ensemble dans les stratégies de développement durable servira beaucoup, non seulement pour les engagements qui ont été pris à Johannesburg mais aussi pour les Objectifs du Millénaire pour le développement.

75. Se félicitant de ce que la Commission du développement durable a examiné les thèmes prioritaires de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains à sa douzième session, **M. Ramadan** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que des progrès encourageants ont été obtenus à divers niveaux. Néanmoins, de très nombreux pays en développement, particulièrement en Afrique, n'ont pas pu atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en raison de leurs difficultés économiques, de leur pauvreté et de leur manque de moyens financiers et techniques, et aussi parce que les engagements pris aux conférences internationales n'ont pas été respectés et que l'assistance nécessaire ne leur a pas été apportée. À sa treizième session en 2005, la Commission devrait mettre en relief les choix et mesures politiques nécessaires pour résoudre ces difficultés et elle devrait adopter des recommandations qui permettent aux pays en développement, et particulièrement aux moins avancés d'entre eux, d'atteindre leurs Objectifs du Millénaire pour le développement.

76. Les pays en développement d'Afrique, particulièrement à proximité du Sahara, sont aux prises avec un autre fléau : la sécheresse et la désertification. Ces pays ont besoin que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification permette effectivement de renforcer le développement durable et d'éliminer la pauvreté. Ils leur faut aussi une assistance financière et technique plus importante de la part des pays donateurs et des organismes internationaux, particulièrement le FEM et le PNUD. La proclamation de 2006 Année internationale des déserts et de la désertification renforcera et favorisera la mise en oeuvre de la Convention et elle appellera l'attention internationale sur les problèmes de la sécheresse. De nombreux pays en développement étant frappés par des

catastrophes, humaines ou naturelles, souvent à la suite des changements climatiques, il faut concevoir une stratégie internationale de prévention des catastrophes et d'alerte précoce. Des ressources financières sont nécessaires pour renforcer les capacités nationales et établir un échange d'informations entre pays en développement. Une coopération doit aussi s'instaurer entre tous les États Membres au service des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. Tous les signataires du Protocole additionnel doivent unir leurs efforts et trouver des solutions pratiques aux problèmes posés par ces changements.

77. *M. Balarezo (Pérou) reprend la présidence.*

78. Parlant au nom des États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont membres des Nations Unies, **M. Leslie** (Belize) félicite pour ses travaux la Commission du développement durable, principal organe intergouvernemental chargé de l'application et du suivi des engagements pris en matière de développement durable au sujet des petits États insulaires en développement. Il faut que la communauté internationale remplisse avec plus d'énergie les engagements qu'elle a fait siens collectivement au cours de la dernière décennie. Pendant l'année écoulée, les États membres de la CARICOM et d'autres membres de l'Alliance des petits États insulaires ont entrepris le bilan décennal du Programme d'action de la Barbade : les domaines d'action identifiés en 1994 conservent leur intérêt et méritent une attention particulière. Dans la région des Caraïbes, la question de l'édification de capacités a été examinée systématiquement avec un projet régional qui vise à intégrer l'adaptation aux projets climatiques et insister sur l'édification de capacités pour l'évaluation de la vulnérabilité et du risque, pour utiliser efficacement les ressources afin de réduire la vulnérabilité de façon à améliorer l'éducation de l'opinion et la vulgarisation. Un centre des changements climatiques de la CARICOM a été créé pour développer les capacités institutionnelles régionales afin qu'il y ait coordination des ripostes nationales aux effets négatifs des changements climatiques.

79. La CARICOM salue le succès de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Milan en décembre 2003 et à laquelle un certain nombre de questions pendantes

concernant l'application du Protocole de Kyoto ont été réglées, et des options très diverses ont été examinées en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de trouver des adaptations aux incidences des changements climatiques. La CARICOM constate aussi avec satisfaction que le Comité chargé d'examiner l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a tenu une deuxième session qui s'est terminée avec succès et au cours de laquelle il a évalué largement d'autres mesures qui devraient être prises en application de la Convention et a formulé un certain nombre de recommandations sur des questions importantes comme la mobilisation de ressources, y compris la coordination et des accords de partenariat.

80. La CARICOM a créé un partenariat de l'eau pour la région des Caraïbes afin de favoriser la coopération à une gestion intégrée des ressources en eau et elle continue à renforcer les efforts de désignation de zones marines et terrestres protégées pour sauvegarder sa riche diversité. La plupart des États Membres ont déjà des politiques et des stratégies de gestion des catastrophes naturelles, mais la saison des ouragans de 2004 a prouvé qu'ils demeuraient vulnérables. La CARICOM estime qu'on ne saurait trop souligner l'importance des synergies entre les diverses conventions de Rio et se félicite de la création de mécanismes comme le Groupe commun de liaison.

81. Pour progresser sur la voie du développement durable, il faudrait que la CARICOM puisse mieux accéder aux ressources financières, qu'elle dispose de sciences et technologies appropriées et qu'elle renforce le développement de ses capacités, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. La CARICOM renouvelle son appel à une coopération internationale importante et au retour au principe d'une responsabilité commune mais différenciée. Le développement et la création d'un système économique mondial plus participatif et équitable est indispensable si l'on veut éliminer la pauvreté, obtenir une croissance économique soutenue et favoriser le développement durable. La CARICOM répète donc qu'il faut un régime commercial multilatéral plus ouvert, démocratique et juste pour créer un climat économique propice qui accroisse la cohérence entre les systèmes commerciaux, monétaires et financiers internationaux et tienne compte des soucis de croissance des pays en développement.

82. **M. Mocini** (République islamique d'Iran) salue la décision que le Conseil d'administration du

PNUE/Forum mondial sur l'environnement a prise à sa huitième session extraordinaire de commencer à établir un plan stratégique sur l'édification de capacités et l'appui technologique auquel il a prévu de donner sa forme définitive à sa session de février 2005. Ce plan, pour lequel les impulsions devraient venir des pays, devrait être effectif, orienté vers l'action et assorti de calendriers et d'objectifs clairs. Sa mise en oeuvre devrait aussi bénéficier de ressources suffisantes pour répondre aux besoins les plus urgents des pays dans le domaine de l'environnement. Le renforcement de la gouvernance internationale en matière d'environnement dépend plus que jamais du succès de ce processus et, dans ce contexte, la République islamique d'Iran encourage ses partenaires à y contribuer plus positivement. Les débats consacrés à l'universalité du Conseil d'administration/Forum mondial sur l'environnement ont montré clairement combien cette question est importante pour certains pays et complexe pour d'autres. La République islamique d'Iran est convaincue qu'elle doit être examinée par l'Assemblée générale.

83. La douzième session de la Commission du développement durable a adressé aux pays ainsi qu'à l'ONU un message énergique et courageux concernant la poursuite du renforcement de l'application d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. La treizième session devrait faire progresser les activités au service des engagements, buts et objectifs convenus du Plan de mise en oeuvre et éviter que soient présentés des recommandations et cadres qui nuiraient à l'intégrité d'Action 21 ou de ce plan. En renforçant la sensibilisation et en mobilisant des ressources, le nouveau Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement devrait améliorer l'application des accords intergouvernementaux inclus dans Action 21 et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Néanmoins, il doit avant tout s'attacher à trouver des moyens pratiques d'améliorer l'application au lieu de se lancer dans un débat politique sur l'eau et l'assainissement, qui constituera la tâche de la Commission à sa treizième session.

84. La République islamique d'Iran attache une grande importance à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui examinera des questions liées de près aux modes de vie durable sous l'angle du développement, de l'économie et de la société. La Conférence devrait offrir un cadre à l'étude des effets nocifs des catastrophes naturelles par le biais

de recommandations orientées vers l'action et visant à renforcer les capacités nationales, régionales et internationales d'atténuation des effets des catastrophes. Elle devrait accorder une attention égale à tous les types de catastrophes naturelles, en particulier les séismes, les inondations et les sécheresses. Elle devrait favoriser les capacités nationales et la coopération régionale, particulièrement entre les diverses parties prenantes à l'échange d'informations et de connaissances concernant la gestion des catastrophes naturelles. Ce renforcement pourrait se faire par la création de centres régionaux spécialisés de collaboration pour différents types de catastrophes et aussi par des encouragements à la coopération interrégionale et internationale.

85. La République islamique d'Iran accueille avec satisfaction les décisions prises à la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et prend note avec intérêt des faits nouveaux récents concernant l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Le nombre des pays qui ne sont pas parties à l'annexe I et qui ont présenté des communications initiales et le nombre de ceux qui ont mis en chantier une deuxième communication témoignent de la volonté des pays en développement de se conformer aux engagements qu'ils ont contractés aux termes de la Convention-cadre. Le rapport présenté par le Secrétaire général dans le document A/59/197 indique que les émissions globales de gaz à effet de serre dans les pays de l'annexe I ont diminué en 2000 par rapport à leur niveau de 1990, largement en raison de la réduction des émissions en provenance des pays dont l'économie est en transition. Cette baisse n'est donc pas due à ce que les pays développés auraient rempli leurs engagements. Le rapport ajoute même que le total des émissions dues aux pays de l'annexe I devrait croître au cours de la période 2000-2010. Les informations et les données dont on dispose montrent que les pays de l'annexe B n'ont pas atteint les objectifs fixés pour la première période d'engagement. Il s'agit là d'un manquement sérieux qui risque de gêner la mise en oeuvre effective du Protocole de Kyoto immédiatement après son entrée en vigueur. À ce sujet, la République islamique d'Iran demande instamment que tous les pays des annexes I et B respectent les engagements de réduction qu'ils ont contractés, ainsi que leurs engagements en matière de technologie et de financement envers les pays en développement.

86. La délégation de la République islamique d'Iran remercie le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification des efforts qu'il a déployés pour appliquer les décisions de la Conférence des Parties et elle appuie les propositions de mesure présentées dans le rapport du Secrétaire général. La République islamique d'Iran appuie aussi les travaux consacrés par le Groupe de liaison aux activités dans les pays qui ont un faible couvert forestier et souligne que le Groupe doit trouver des mesures spécifiques pour répondre aux besoins particuliers de ces pays. Il importe de demander des ressources financières adéquates pour l'actuel cycle financier du FEM et aussi d'obtenir des engagements internationaux solides en vue de la fourniture de ressources suffisantes pour la prochaine reconstitution des ressources.

87. La République islamique d'Iran salue les résultats de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et particulièrement son travail d'élaboration d'un cadre pour faciliter l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs pour 2010.

88. Parlant au nom de la Communauté andine, **M. Doig** (Pérou) dit qu'au cours des dernières années, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Venezuela et son propre pays ont souffert de catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses que par le passé, de même que de phénomènes climatiques extrêmes, dont un nombre excessif a provoqué des dommages socio-économiques graves. Les conséquences pour la région ont été graves et étendues. Les changements climatiques peuvent fort bien être à l'origine de la variabilité accrue du climat de la sous-région qui connaît des périodes successives de sécheresse prolongée, d'inondation et de vents violents, ainsi que le phénomène El Niño qui est devenu encore plus dévastateur que par le passé. L'activité humaine, particulièrement la contamination et les dommages causés à l'environnement par des modes de production et de consommation qui ne le respectent pas, est en partie la cause de ce problème. Cette vulnérabilité appelle une riposte de la communauté internationale tout entière en raison des effets dévastateurs et des coûts socioéconomiques élevés qui en résultent. Pour cette raison, la Communauté andine renouvelle son engagement de continuer à servir les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et elle appelle à l'entrée en



vigueur du Protocole de Kyoto. En juillet 2004, les chefs d'État des pays de la Communauté andine ont approuvé la stratégie andine de prévention des catastrophes et de secours; ainsi, la prévention des catastrophes donnera lieu à une politique de prévention et à une stratégie de développement dans chacun des cinq pays. Une stratégie régionale pourra ensuite être définie sur la base des besoins qui auront été mis en évidence à l'échelle nationale. Le mécanisme a été constitué conformément au Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. La Communauté andine accueille aussi favorablement les efforts de création d'un centre international d'étude du phénomène El Niño et elle invite la communauté internationale à continuer de fournir un appui institutionnel, scientifique et technique pour qu'il puisse exercer pleinement ses activités sous peu.

89. Les pays andins regroupent 25 % de la biodiversité de la planète et la Communauté andine a lancé un dialogue pour harmoniser des politiques et des stratégies visant à promouvoir l'utilisation de la biodiversité et de ses avantages au profit du développement sur la base de critères de durabilité. Ils ont adopté une stratégie régionale sur la biodiversité et sont en train d'étudier un plan d'action pour identifier et concevoir des projets conjoints. Ils ont aussi un programme de biocommerce qui vise à stimuler l'investissement consacré aux produits et services liés à la biodiversité et le commerce de ses produits et services. Un mémorandum d'accord a récemment été signé entre la Communauté andine et l'Organisation du Traité en vue de la coopération amazonienne; il cerne des domaines d'intérêt et de coopération sur la base de la stratégie andine sur la biodiversité et du plan andin de suivi du Sommet mondial pour le développement durable. M. Doig conclut en rappelant à l'attention de la Commission le Partenariat de la montagne, qui a été lancé au Sommet de Johannesburg, et dont la deuxième réunion doit se tenir à Cuzco (Pérou) les 28 et 29 octobre 2004.

*La séance est levée à 18 heures.*